

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 12 octobre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Nassera BENMARNIA - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Sylvaine DI CARO - Alexandre DORIOLE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claude HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAINÉ - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Sophie ARRIGHI représentée par Frédéric GUELLE - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Jean-Pierre GIORGI - Mireille BENEDETTI représentée par Didier KHELFA - Moussa BENKACI représenté par Jean-Christophe GRUVEL - Julien BERTEI représenté par Romain BRUMENT - Corinne BIRGIN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Linda BOUCHICHA représentée par

Nathalie LEFEBVRE - Jean-Louis CANAL représenté par Georges CRISTIANI - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Eric CASADO représenté par François BERNARDINI - Mathilde CHABOCHE représentée par Hervé MENCHON - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Robert DAGORNE représenté par Régis MARTIN - Christian DELAVET représenté par Vincent DESVIGNES - Cédric DUDIEUZERE représenté par Eléonore BEZ - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Hélène GENTE-CEAGLIO représentée par André BERTERO - Jean-Pascal GOURNES représenté par Vincent LANGUILLE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie JOISSAINS représentée par Sylvaine DI CARO - Philippe LEANDRI représenté par Olivier FREGEAC - Pierre LEMERY représenté par Dona RICHARD - Stéphane PAOLI représenté par Francis TAULAN - Patrick PAPPALARDO représenté par Guy TEISSIER - Didier PARAKIAN représenté par Vincent GOYET - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Patrick PIN représenté par Yves MESNARD - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Bernard RAMOND représenté par Guy BARRET - Alain ROUSSET représenté par Danielle MENET - Isabelle ROVARINO représentée par Daniel AMAR - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gérard FRAU - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Etienne TABBAGH représenté par Anne MEILHAC - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Yves WIGT représenté par Jean-François CORNO - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Stéphanie FERNANDEZ.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Gérard BRAMOULLE - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Eric MERY - Férouz MOKHTARI - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Monique SLISSA - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Aicha SIF représentée à 14h24 par Jean-Marc SIGNES - Jean-Marc COPPOLA représenté à 14h45 par Pierre HUGUET - Lisette NARDUCCI représentée à 15h15 par Joël CANICAVE - Marcel TOUATI représenté à 15h14 par Nathalie TESSIER - Gérard AZIBI représenté à 15h30 par Laure ROVERA - Richard MALLIE représenté à 15h43 par Amapola VENTRON - Martine CESARI représentée à 16h12 par Romain BUCHAUD - Julie ARIAS représentée à 16h14 par Yannick GUERIN - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA représentée à 16h15 par Olivier GUIROU - Nicole JOULIA représentée à 16h40 par Claudie MORA.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Isabelle SAVON à 14h30 - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h05 - Anne MEILHAC à 15h35 - Françoise TERME à 15h51 - Vincent KORNPROBST à 15h56 - Perrine PRIGENT à 15h56 - Henri PONS à 16h08 - Gérard GAZAY à 16h08 - Sébastien JIBRAYEL à 16h10 - Marie BATOUX à 16h10 - Gérard FRAU à 16h13 - Nathalie LEFEBVRE à 16h13 - Lyece CHOULAK à 16h14 - Nassera BENMARNIA à 16h14 - Roger GUICHARD à 16h15 - Laurent BELSOLA à 16h15 - David GALTIER à 16h18 - Georges ROSSO à 16h25 - Didier REAULT à 16h30 - Jacky GERARD à 16h30 - Eric GARCIN à 16h39 - Samia GHALI à 16h40 - Cédric JOUVE à 16h41 - Doudja BOUKRINE à 16h50 - Jean-Marc SIGNES à 16h51.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-009-14803/23/CM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence aux appels à projets du Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER 2021-2027 67734

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine, adoptée par la délibération n°ECO 001-7821/19/CM du 19 décembre 2019, vise à identifier les politiques et les opérations, les territoires et les publics sur lesquels mobiliser des financements européens, tels que les programmes thématiques de l'Union européenne (UE). Cet objectif se trouve également affirmé dans le cadre de l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain approuvé à l'unanimité par le Conseil de la Métropole du 30 juin 2022. La programmation métropolitaine apparaît fortement « alignée » avec les priorités affichées par l'UE pour la période 2021-2027. En effet, en priorisant le développement économique, la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique, la programmation européenne 2021-2027 converge avec les compétences et les préoccupations de notre Métropole. L'UE apparaît, ainsi, comme un outil important de financement des politiques métropolitaines, et également comme un accélérateur d'innovation métropolitaine. En particulier, Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) constitue un outil très précieux au service de l'expérimentation de solutions innovantes.

Le Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER 2021-2027 :

La politique agricole commune (PAC) est l'une des politiques les plus emblématiques de l'UE. Le FEADER, deuxième pilier de la PAC est un des instruments de financement de cette politique au niveau régional. Pour 2021-2027, la Région est autorité de gestion régionale pour les aides aux investissements, l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et à la création de jeunes entreprises rurales, la coopération (dont LEADER) et l'innovation, la formation et l'échange de connaissances et d'informations et les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) non surfaciques.

Les objectifs du FEADER 2021-2027 sont les suivants :

- Favoriser les développements d'un secteur agricole innovant, résilient et diversifié garantissant la sécurité alimentaire :
 - Assurer un revenu juste et soutenir la résilience du secteur ;
 - Renforcer la compétitivité ;
 - Rééquilibrer les rapports de force dans la chaîne de valeur.
- Renforcer la protection de l'environnement et l'action pour le climat afin de contribuer aux objectifs de l'UE :
 - Lutter contre le changement climatique ;
 - Gérer durablement les ressources naturelles ;
 - Protéger la biodiversité, les paysages et les écosystèmes.
- Renforcer et consolider le tissu socio-économique des zones rurales :
 - Attirer les jeunes agriculteurs ;
 - Redynamiser les espaces ruraux ;
 - Répondre aux attentes sociétales sur l'alimentation, la santé et le bien-être animal.

Les mesures du FEADER 2021-2027 sous autorité de gestion de l'Etat en région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

L'autorité de gestion de l'Etat est assurée par :

- Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.
- L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse.
- L'Agence de Services et de Paiement.

Les mesures sous autorité de gestion de l'Etat en PACA, pour un montant total de subvention FEADER de 165 millions d'euros, sont les suivants :

- Conversion à l'agriculture biologique.
- Mesures agroenvironnementales et climatiques.
- Protection des troupeaux contre la prédation.

Les interventions du FEADER 2021-2027 sous autorité de gestion de la Région Sud

Les neuf axes d'interventions gérés par la Région Sud, pour un montant total de subvention FEADER de 115 millions d'euros, sont les suivants :

- Accompagner la transition agroenvironnementale.

Il s'agit de la mise en œuvre des 7 interventions du Plan Stratégique National de la PAC 2021-2027 :

- Mesure Agro-Environnementale et Climatique (MAEC) forfaitaire « transition des pratiques » bilan Carbone.
 - MAEC Protection des races menacées.
 - MAEC Potentiel pollinisateur (API).
 - MAEC forfaitaire « transition des pratiques » autonomie protéique.
 - Contrat de transition.
 - Equipements pastoraux.
 - Partenariat européen pour l'innovation : émergence et mise en œuvre.
- Valorisation des productions régionales et structuration des filières :
 - Structuration de filières : émergence et mise en œuvre.
 - Investissements pour la transformation, le conditionnement et la commercialisation de la production agricole et agroalimentaire.
 - Adaptation au changement climatique.

Il s'agit de la modernisation des réseaux et de préservation des ressources en eau :

 - Modernisation des infrastructures hydrauliques et création et aménagement d'ouvrages de substitution.
 - Développement de nouveaux réseaux d'irrigation agricole.
 - Partenariat européen pour l'innovation : émergence et mise en œuvre.
 - Protection des massifs et soutien à la filière bois :
 - Equipement des travaux forestiers.
 - Défense des forêts contre les incendies.
 - Desserte forestière.
 - Stratégies locales de développement pour la gestion et la protection de la forêt : émergence et mise en œuvre.
 - Investissements des entreprises forestières.
 - Natura 2000 :
 - Animation Natura 2000.
 - Contrats Natura 2000.
 - Révision des documents d'objectifs des sites Natura 2000.
 - Renouvellement générationnel :
 - Aide l'installation en agriculture.
 - Structuration de filières : émergence et mise en œuvre.

- Structuration des filières et innovation.
- Liaison entre actions de développement de l'économie rurale (LEADER) :
 - Mise en œuvre des stratégies locales de développement.
 - Coopération.
 - Frais de fonctionnement et d'animation des Groupes d'Action Locale.

Forte de son expérience sur 173 opérations équivalent à 1,6 million d'euros de subvention FEADER au cours de la période de programmation européenne précédente 2014-2020, ainsi que du réseau de partenaires locaux développés par le service des Financements européens et les directions opérationnelles métropolitaines, la Métropole pourrait présenter de nouvelles candidatures pour des opérations métropolitaines répondant aux mesures et interventions du FEADER 2021-2027 énumérées précédemment.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°ECO 005-2056/17/CM du Conseil de la Métropole du 18 mai 2017 approuvant la faculté pour la Métropole de répondre aux appels à projets du FEADER au cours de la période de programmation européenne 2014-2020 ;
- La délibération n°ECO 001-7821/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 adoptant la Stratégie Europe 2021-2027 de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n°AGRI 005-9906/21/CM du Conseil de la Métropole du 15 avril 2021 approuvant la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et renouvellement de la convention de co-pilotage ;
- Le règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et de la Commission du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013 ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 approuvant l'actualisation de l'Agenda du Développement Economique métropolitain ;
- La décision d'exécution de la Commission européenne n°C(2022) 6012 final du 31 août 2022 portant approbation du plan stratégique national relevant de la PAC 2023-2027 de la France en vue d'un soutien de l'UE financé par le FEAGA et le FEADER ;
- Le Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027 de la France ;
- Le Programme de développement rural régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 14 mars 2023.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Stratégie Europe 2021-2027 métropolitaine identifie les politiques, les opérations et les territoires sur lesquels mobiliser des financements européens tel que le FEADER 2021-2027 ;
- Que les thématiques du FEADER 2021-2027 de la CE représentent un enjeu essentiel pour la Métropole ;
- Que la présence de la Métropole dans le FEADER 2021-2027 est un outil d'innovation et de prospective territoriale qui contribue la mise à jour des politiques métropolitaines ;
- Que le positionnement dans des réseaux et projets FEADER 2021-2027 permet d'expérimenter des innovations environnementales et de capitaliser au niveau européen les bonnes pratiques mises en œuvre sur le territoire de la Métropole ;
- Que la participation de la Métropole à un projet FEADER 2021-2027 représente une opportunité de financement supplémentaire pour les directions et services opérationnels métropolitains ;
- Qu'un projet FEADER 2021-2027 représente une opportunité de renforcement des activités en cours de réalisation, notamment dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles, tout en les insérant dans une perspective européenne.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la faculté pour la Métropole Aix-Marseille-Provence de répondre aux appels à projets du Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER - au cours de la période de programmation européenne 2021-2027.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer les déclarations de candidature et d'engagement afin de répondre aux appels à projets du FEADER au cours de la période 2021-2027, et tout document nécessaire aux candidatures.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL